dans une succursale de la banque d'Angleterre pour faire vérifier l'authenticité de la bank-note.

La bank-note était bonne, aussi M. Sackville paya sans difficulté.

A trois jours de là, deuxième cab, deuxième jeune homme, deuxième chronomètre de la même valeur, et payé également avec une bank-note de mille livres.

Nouveaux soupçons de M. Sackville qui fait encore vérifier la pièce. La Banque reconnut encore une fois la bank-note.

Cinq jours plus tard M. Sackville vit entrer chez lui un *détective* de la police anglaise en grand uniforme.

— Monsieur, dit l'agent, vous avez vendu dernièrement, à trois jours de distance, deux chronomètres à deux jeunes gens.

— Oui, monsieur.

— Les chronomètres portent les numéros tels et tels.

— Oui, monsieur.

— Ces jeunes gens, continua le détective, vous ont payé avec deux bank-notes de mille livres qui portent les numéros tels et tels.

— C'est vrai.

— Eh bien, monsieur, ces bank-notes avaient été volées et les deux voleurs vont être arrêtés. Prenez les deux billets et veuillez me suivre.

Monsieur Sackville obéit.

Arrivés dans une rue des environs du port, le détective lui montra à quelques pas de distance les deux jeunes gens qui causaient tranquillement.

— Donnez-moi vite les bank-notes... je vais les faire arrêter... Suivez-moi.

A ces mots, il se précipita à la poursuite de ses voleurs... et ils sont bien loin s'ils courent encore.

Le détective et les acheteurs formaient une redoutable association à qui ce tour rapporte en sus des deux mille livres, la monnaie des billets, et deux délicieux chronomètres.

— Vendredi dernier, dit le *Courrier du Gard*, M. Louis Coudougnau, propriétaire, venait de se mettre à table pour souper. S'apercevant qu'il n'y avait plus d'eau dans la cruche, il sortit pour aller au puits dans la cour de sa maison.

Il était à peine appuyé contre la margelle du puits qu'il se sentit pris par les jambes par un individu dans lequel il reconnut son propre gendre, Alfred Boussigne; sans avoir le temps de se défendre, le malheureux fut précipité la tête première.

Heureusement le puits n'est pas profond. En appuyant les jambes contre les parois, M. Condougnan put se maintenir la moitié du corps hors de l'eau. Ceci ne faisait pas l'affaire de Boussigne qui avait juré la perte de son beau-père. Aussi, détacha-t-il aussitôt la poulie qu'il jeta, avec la chaîne de fer qui l'accompagnait, sur sa victime. Coudougnan qui avait suivi les mouvements de son gendre porta son corps contre le bord du puits et fut ainsi préservé.

Boussigne lui lança alors un manche de pioche, puis, prenant une fourche à long manche, il chercha à le frapper à la tête. Celui-ci put saisir la fourche et l'attirer à lui. Comme en même temps il criait au secours, Boussigne craignant de voir arriver des témoins de son attentat sortit de la basse-cour et se sauva.

Coudougnan, rassuré par l'absence de son gendre, travailla tant des pieds et des mains qu'il sortit du puits et rentra dans sa maison où il raconta à des voisins ce qui venait de lui arriver.

Boussige, qui avait proféré depuis longtemps déjà des menaces de mort contre son beau-père, a été arrêté et incarcéré à Nîmes.

— Une scène dramatique a mis en émoi, vendredi soir, vers cinq heures, les personnes qui passaient sur le quai du Louvre, à quelques pas seulement des bains de la Samaritaine.

Après avoir déposé sur la berge son carton de fleuriste, une belle jeune fille s'attacha, à l'aide d'une solide courroie détachée du carton, ses jupons et sa robe autour des mollets; puis, avant même que l'idée vint aux promeneurs que cette enfant allait dire un éternel adieu à la vie, elle disparut dans la Seine.

Les lavandières qui avaient entendu la chute d'un corps dans l'eau, poussèrent des cris si perçants en accourant sur le devant du bateau, que quelques personnes, précédées de deux ou trois sergents de ville, s'empressèrent de se rendre à leur appel.

Un jeune marinier n'écoutant que son courage, se précipita sous les bateaux amarrés en face du quai du Louvre et, quelques secondes après, aux applaudissements de la foule, il déposait sur la berge, donnant encore quelques signes de vie, l'infortunée fleuriste.

Mais, — c'est ici le piquant de l'aventure, — au moment où le brave garçon transportait sur un matelas la jeune fille, quelle ne fut pas sa joie en reconnaissant en elle sa fiancée ?

Le motif de cette tentative de suicide, c'était une simple question d'amour !

Dès la semaine prochaine, comme les familles sont maintenant d'accord, les bans seront publiés.

— On lit dans l'*Echo de Givet* :

Nous apprenons qu'un crime vient d'être commis à Rocroi. Un père aurait tué son fils. Le meurtrier s'est, dit-on, constitué prisonnier.

Voici ce qui se serait passé : Le mardi gras, vers onze heures du soir, le sieur X., âgé de vingt-cinq ans, après maintes libations, rentra à la maison pour demander de nouveau de l'argent à son père. Celui-ci fut pris d'un accès de colère, et, dans un mouvement d'exaltation, il décrocha son fusil qui, malheureusement, était chargé, et lâcha la détente. Le coup atteignit le jeune homme au côté droit.

La blessure est très-grave ; cependant, on ne désespère pas encore de le sauver. Le père, dont l'exaltation était subitement tombée à la vue de son fils gisant ensanglanté, se rendait aussitôt à la prison, et depuis ce moment on craint pour ses facultés intellectuelles.

— A Louisenland (duché de Schlesvig), un des gardes forestiers du duc de Glucksbourg, nommé Kœster, tira un magnifique aigle royal, de près de neuf pieds d'envergure, et qui avait longtemps fait des dégâts parmi le gibier et les troupeaux de moutons. L'animal paraissait mort, et le chasseur alla le déposer dans une écurie.

Le lendemain matin, au moment où il ouvrait la porte, il trouve l'aigle revenu de ce qui n'était qu'un étourdissement. L'animal se précipite avec un sifflement de rage sur l'homme, stupéfait, et le saisit aux deux cuisses avec ses serres, en cherchant à lui arracher les yeux. Le garde, bien qu'il eût déjà lutté corps à corps contre des sangliers et des loups, n'avait jamais été à pareille fête; cependant, sans se laisser émouvoir par les furieux coups de bec, dont l'un lui perça la joue d'outre en outre. Il parvint à saisir le cou de son terrible adversaire et à le serrer jusqu'à ce que mort—cette fois bien véritable—s'ensuivit. Dans son agonie, l'aigle lui fit encore plusieurs blessures au visage, tout en continuant à lui labourer les jambes avec ses serres. Actuellement encore le pauvre garçon est dans un assez triste état.

— Le sirop de Raifort iodé, préparé à froid, de Grimault, est le meilleur succédané de l'huile de Foie de morue. M. le docteur Aran, médecin de l'hôpital Saint-Antoine de Paris, s'exprime ainsi dans le compte-rendu de ses expériences : *Le Sirop de Raifort iodé de Grimault* est le médicament par excellence des affections lymphatiques et scrofuleuses. Il ne donne jamais lieu à aucun accident d'intolérance et s'administre avec succès à la place de l'Huile de Foie de Morue. » — Dépôt à Roubaix, chez M. COILLE pharmacien. 9686

Dernières nouvelles.

Dépêches télégraphiques

Service particulier du *Journal de Roubaix*

Munich, mardi 15 mars.

On assure de bonne source que l'Ambassadeur d'Autriche à Rome a reçu ordre d'appuyer les demandes du gouvernement français. Cependant, l'Autriche est décidée à ne pas envoyer un ambassadeur spécial auprès du concile.

Bourse de Paris

du Mardi 15 Mars 1870

Rente 3 p. 0/0.....	74.40
id. 4 1/2 p. 0/0	103.10

COMMERCE.

Havre, mardi.

Dépêche communiquée par le *Cercle de l'Industrie.*)

Ventes 2,800 balles ; disponibles raffermissants ; livrables haussants; Low middling, chargement 131, mars 133, mai 129; New-York 21 1/2.
Recettes de 4 jours 16,000 balles
Liverpool, ventes d'hier 1,2000 balles, aujourd'hui autant ; prix raidissants ; Oomra Suez 9 1/4.

Havre, mardi 2 h. 36

(Dépêche de MM. Kahlé et Cᵉ, communiquée par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes 2,500 balles, prix haussants ; Low middling 132 ; Oomra mars-avril 105 ; mars 134 ; autres 129-130.
Liverpool, haussant.

HAVRE, lundi 14 mars 1870. — *Cotons* : Les meilleurs avis de Liverpool nous ont ramené plus de demande ici surtout pour livrable, avec faveur dans les cours principalement pour terme Louisiane et pour Oomra.

On a payé, en dernier lieu, 102 fr. 50 pour Oomra embarquement mars-avril ; 131 fr. 50 pour Louisiane mars ; 126 fr. puis 127 fr. ce soir pour mai et juin.

En coton à livrer, on a fait du fully good-ordinary Memphis par steamer à 121 fr. des Louisiane low ordinary à 100 fr., dito à ordinary à 103., ordinary à 107 fr. 50, strict ordinary à 110 fr., le tout en charge, plus du good ordinary good staple à 123 fr. Par navire en mer on a payé sur échantillon 125 pour good ordinary 127 fr. pour strict dito.

En disponible, la demande est modérée et les prix sont plutôt faibles, à l'exception du très ordinaire Louisiane qui est toujours des plus rares et que l'on doit payer dans la parité de 134 à 135 fr.

Les ventes, notées à quatre heures vont à 3, 741.

Lainés. — En bonne demande soutenue, à prix fermes, et on note 48 b. Buenos-Ayres suint, à 150 fr. ; 30 b. Monte-Video dito, à 185 fr., et 30 b. Russie lavée, 490.

BOURSE DE LILLE.

Cours du 14 Mars 1870

Obligations des villes.	
Armentières.	500 ..
Lille 1860. J. A. 1865. . .	103 ..
Lille 1863. J. J. Janv. 1864 .	97 75
Lille 1868, libérées. . . .	506 ..
Roub.-Tourcoing, R. à 50. .	43 57
Valeurs locales.	
Caisse commerc. de Lille, Verley, Decroix.	565 ..
Comptoir Devilder et Cᵉ. . .	532 50
Crédit industriel du Nord. .	511 25
Caisse Pérot et Comp. . .	575 ..
Compagnie le Nord incendie 200 fr. p.	1300 ..
Gaz de Wazemmes à . . .	1300 ..
— — n . . .	1125 ..
Caisse commerc. de Roubaix.	552 50
Lille à Béthune, actions. . .	... ..
Lille à Béthune, oblig. . .	400 ..
Aniche (le douzième) . . .	... ..
Azincourt.	250 ..
Auchy-au-Bois	... ..
Bruay	1840 ..
Bully-Grenay anc., . . .	422 50
Carvin, ...	950 ..
Courrières, ...	10075 ..
Campagnac, ...	625 ..
Douvrin, anc.	... ..
Douvrin nouv. 1864. . . .	... ..
Escarpelle, ...	1300 ..
Epinac, ...	... ..
Ferfay, ...	1400 ..
Fiennes et Harding, ...	... ..
Lens, ...	9100 ..
Liévin, ...	1550 ..
Meurchin, ...	900 ..
Vicoigne-Nœux, ...	5410 ..
Vendin, ...	... ..
Thiv. et Fresnes (M.) . . .	... ..

COURS DES HUILES A LILLE.

14 Mars 1870.

	HUILES l'hectolit.	GRAINES l'hectolit.	TOURTEAUX l'hectolitre.
Colza. . . .	101 « «	26 à 30 50	1850 19 50 «
» épur pq	107 « «	« « «	« « « «
Œill. b. g.	« « «	3250 34 «	18 « « «
» rousse. .	« « «	« « «	« « « «
Cameline...	« « «	21 34 «	18 « « «
Chanvre...	« « «	17 18 «	1750 18 50 «
Lin du p..	« « «	27 29 «	29 « « «
Lin gr. et.	« « «	26 28 «	24 « « 26 « «

ANNONCES

PUBLICATIONS LÉGALES

Tribunal de Commerce de Roubaix.

Extrait
D'UN
JUGEMENT

rendu par le Tribunal de Commerce de Roubaix, le 3 mars 1870 enregistré à la charge du sieur ALEXANDRE BAUCHET, ex-directeur du café-concert de l'Eldorado demeurant ci-devant à Roubaix et actuellement sans domicile ni résidence connus en France.

LE TRIBUNAL,

Déclare le sieur ALEXANDRE BAUCHET en état de faillite ouverte; fixe provisoirement à la date de ce jour l'époque de la cessation des paiements : ordonne l'apposition des scellés au domicile du failli et partout où besoin sera ; nomme pour juge-commissaire à ladite faillite M. J. B. DEFFRENNES membre du Tribunal et pour syndic provisoire M. DEMARCY, agréé, ordonne que la personne du failli sera mise en dépôt dans la maison d'arrêt pour dettes.

Frais à la charge de la masse.

Le Président du Tribunal,
MOTTE-MOTTE.

Le Greffier en chef,
HENRI LEQUENNE. 9861

Faillite Bauchet

Messieurs les créanciers sont convoqués pour le mardi 22 mars à 3 heures de l'après-midi, au Tribunal de Commerce de Roubaix pour être consultés sur l'état des créanciers présumés et la nomination des syndics définitifs.

Extrait
D'UN
JUGEMENT

rendu par le Tribunal de Commerce de Roubaix, le 3 mars 1870, enregistré à la charge du sieur ALFRED LEMERRE fabricant de tissus, à Roubaix.

LE TRIBUNAL

Fixe à la date du 2 novembre 1869 l'époque de la cessation des paiements du sieur ALFRED LEMERRE, déclaré en état de faillite par jugement de ce Tribunal, en date du 7 février dernier, enregistré.

Le Président du Tribunal,
MOTTE-MOTTE.

Le Greffier en chef,
HENRI LEQUENNE. 9860

Faillite Jean Dohlem

MM. les créanciers sont informés que la 2ᵉ réunion pour la vérification des créances aura lieu au Tribunal de Commerce de Roubaix, salle des faillites, le lundi 28 mars 1870, à 9 h. 1/2 du matin. 9858

Faillite Vincent Mecrackem et Cᵉ

MM. les créanciers sont informés que la dernière réunion pour la vérification des créances aura lieu au Tribunal de Commerce de Roubaix, salle des faillites, le mardi 29 mars 1870, à 2 heures après-midi. 9859

Faillite Goëthals

MM. les créanciers sont informés que la 2ᵉ réunion pour la vérification des créances aura lieu au Tribunal de Commerce de Roubaix, salle des faillites, le mercredi 30 mars 1870, à dix h. du matin.

Faillite L. Cuvru et E. Henry

MM. les créanciers de la faillite des sieurs CUVRU et HENRY, sont invités à assister à l'assemblée qui aura lieu au Tribunal de Commerce de Roubaix, salle des faillites, le vendredi 18 mars 1870, à dix heures du matin.

La réunion a pour but de délibérer sur la formation d'un concordat ou d'un contrat d'union. 9862

A vendre
UNE MAISON

à étage avec atelier, et 3 ares, 56 centiares de terrain, sise à Roubaix, à proximité de la route de Tourcoing.

On accordera toute facilité de paiement.

S'adresser à Mᵉ COTTIGNY, notaire à Roubaix. 9314

Etude de Mᵉ DUCHANGE, notaire à Roubaix.

Capitaux à Placer

sur hypothèques
aux taux de 4 1/2 et 5 °/₀. 9764

ROUBAIX
6, rue du Grand-Chemin, 6
VENTE
Par suite de faillite de tout un
Beau MOBILIER
DE MAISON

VINS de BORDEAUX et de BOURGOGNE

Coffre-fort, Bureau-Piano en acajou, Lits, Literies, Vaisselle, Batterie de cuisine, Linge de table, Montre et Chaîne en Or.

Très grande quantité de GANTS neufs de Jouvin et autres objets.

Le Samedi 19 Mars 1870, 10 heures du matin et 2 heures de relevée.

Mᵉ Alfred ROUSSEL commissaire-priseur à Roubaix procédera à cette vente à la requête de MM. Eugène DELERUE, Greffier de Justice de Paix et Louis CORCKET, liquidateur de commerce, syndics définitifs à la faillite de M. Alfred LEMERRE ex-fabricant à Roubaix. 9857

ROUBAIX, Place de la Liberté.
VENTE
D'UNE BELLE
JUMENT
âgée de 10 ans

appartenant à un gendarme de la brigade de Lannoy.

Le jeudi 17 mars 1870, à midi et demi, Mᵉ ALFRED ROUSSEL Commissaire-Priseur, procédera à cette vente. 9864

être les avez-vous en ce moment sur vous.

Le petit vieillard se leva en tressaillant.

— Non, non, Monsieur, s'écria-t-il avec chaleur, je ne les ai pas... Ma parole d'honneur ! je ne les ai pas... on ne porte pas des pièces de cette valeur avec soi quand on ignore... Mais voyez à quoi on s'expose par une complaisance excessive ! continua-t-il d'un ton dolent en levant les yeux au ciel ; je suis étranger à cette affaire, moi ; je voulais seulement vous obliger vous et l'*autre personne* dont je vous ai parlé ; cependant me voilà, moi honnête homme, en butte à des soupçons...

— N'êtes-vous exposé qu'à des soupçons, répliqua Alfred d'un ton menaçant; vous m'en avez dit assez, Monsieur, pour que je doive vous croire dépositaire de ces papiers détournés frauduleusement à mon préjudice je serais donc en droit de vous retenir ici jusqu'à ce que je sache qui vous êtes, d'où vous venez, et si vous n'êtes pas vous-même l'auteur de l'indigne spéculation dont on veut me rendre victime.

L'homme au bonnet de soie noire semblait de plus en plus mal à l'aise. Son front ruisselait de sueur; il regardait autour de lui d'un air d'angoisse et ses yeux se tournaient plus particulièrement vers une porte du jardin qui donnait sur la campagne.

XII

Alfred eut enfin pitié de lui.

— Rassurez-vous, Monsieur, reprit-il plus doucement; il me répugnerait d'exercer des violences contre une personne venue chez moi de son plein gré. Je dois vous considérer comme mon hôte en ce moment... Vous êtes donc libre de vous éloigner; vous ne serez ni inquiété ni poursuivi. Seulement, retenez bien ceci: votre démarche imprudente m'a donné l'éveil sur les intérets dont je n'avais aucune idée; aussitôt que j'aurai rempli des devoirs qui absorbent actuellement tout mon temps et qui doivent passer avant mes affaires personnelles, je prendrai des informations, je commencerai d'actives recherches... Alors je vous retrouverai sans doute, et vous ne devrez pas être surpris si je vous demande un compte sévère de vos singulières révélations.

Le voyageur parut pleinement rassuré par ce langage franc et mesuré.

— Voilà ce qui s'appelle déclarer noblement la guerre, répliqua-t-il en souriant d'un air un peu moqueur. Eh bien! soit ; vous chercherez, monsieur de Précigny, et si vous me retrouvez... Mais, je vous le jure, vous me traitez avec trop de rigueur ; j'agissais dans votre intérêt.

— Et dans le votre aussi, je pense.

— Mais je ne me rebute pas ainsi au premier mot, continua l'inconnu sans répondre à cette observation; chez les jeunes gens surtout, le premier mouvement est toujours mauvais. En réfléchissant à ma proposition, j'en suis sûr, vous changerez d'avis... Dans ce cas, une simple note, conçue en termes convenables et envoyée au journal du département, me ferait accourir ici : nous traiterions aux mêmes conditions,

— Et ne craindriez-vous pas, Monsieur, que cet avis ne fût un piége pour vous forcer à vous trahir vous-même ?

— Je sais bien à qui je m'adresse, dit le petit vieillard en hochant la tête ; j'ai pris des informations ; le comte de Précigny serait incapable d'une pareille déloyauté, même envers un ennemi.. C'est pour cela que j'ai voulu m'entendre avec vous de préférence à tant d'autres, plus riches peut-être, mais moins honnêtes et surtout moins désintéressés.

Le comte ne sembla pas tout à fait insensible à ce compliment qui, dans les idées du vieillard, était peut-être une épigramme,

En cet endroit de la conversation, Marianne, toute essoufflée et haletante, accourut de l'extrémité du jardin en faisant à son maître des signes multipliés.

— Qu'y a-t-il donc, Marianne ? demanda-t-il.

— Eh! Monsieur, le maire de là-bas.. vous savez ? le maître de la manufacture...

— Eh bien ?

— Il vient d'arriver en voiture avec sa fille... Ils demandent à vous voir.

— Mademoiselle Laurent... ici... chez moi ! dit Alfred en rougissant.

Je ne resterai pas une minute de plus grommela le vieillard au bonnet de soie noire avec une grande anxiété. Laurent! le vieux madré, l'homme aux yeux de lynx ! Que diable vient-il faire ici ? on m'avait assuré que vous étiez brouillés ensemble!... Il ne faut pas qu'il me voie, il serait capable .. Adieu, adieu, monsieur de Précigny ; souvenez-vous de ma proposition... dix mille francs... une note dans le journal du département... Allons ! à revoir ; ne vous dérangez pas, ne me reconduisez pas... Je vous présente mon respect.

Il gagna, en trottinant, la petite porte du jardin, l'ouvrit et disparut dans la campagne.

A mesure qu'il s'éloignait, sa taille voûtée se redressait et semblait grandir, son pas devenait ferme, rapide, enfin, le soi-disant vieillard prenait toutes les allures d'un homme sain et vigoureux. Mais le comte ne songeait pas à faire de pareilles observations ; il s'était à peine aperçu du départ de l'inconnu, tant la visite de M. Laurent et de sa fille, visite à laquelle cependant il devait être préparé, l'avait bouleversé. La servante attendait ses ordres toute surprise de son agitation.

— Eh bien, va les recevoir, reprit-il brusquement ; dis à Pierre... Mais non, j'y vais moi-même... je les recevrai, pourquoi non ?

Il s'avança vers la maison ; mais à peine avait-il parcouru la moitié du trajet, qu'il entendit Marianne s'écrier d'un ton grondeur :

— Par ma foi ! tout le monde entrera aujourd'hui à la ferme comme dans une église... Voici encore M. le maire et sa demoiselle qui viennent de ce côté ! On voudrait se cacher qu'on ne le pourrait pas.

Le comte leva les yeux ; M. Laurent et Thérèse, sur l'indication d'un valet de ferme, venaient en effet le joindre au jardin. Laurent était en costume de cérémonie, c'est-à-dire en habit noir, en gilet blanc, en chapeau et en souliers de castor : il donnait le bras à sa fille, dont le visage était couvert d'un voile de gaze.

Alfred les atteignit bientôt et les salua avec une politesse plein de trouble.

(La suite au prochain numéro).

APPRENTIS

On demande à l'imprimerie de ce Journal, 1, rue Nain, des jeunes garçons intelligents de 12 à 15 ans, pour apprendre la composition.

Ils seraient payés au bout de deux ou trois mois.